

# **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX**

**Session du vendredi 28 mai 2021**

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 28 mai 2021, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

**Étaient présents** : Michel ANDRÉ, Rachel BLANC, Céline BRASSEUR, Anne CARDINAL, Karine COLOMBO, Astrid DI TULLIO, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Paul FOURNIÉ, Nicolas FUERTES, Bernard GENDROT, Laurent GOUVERNEUR, Gérard GROSLAMBERT, Luc HISPART, Mokhtar KAHLAL, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Anne LEDUC, Nadine MARCHAND, Stéphane MARTINELLI, Véronique MICHEL, Anne-Marie NÉDÉLEC, André NOIROT, Bertrand OLLIVIER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Jean-Michel RABIET, Mireille RAVENEL, Élisabeth ROBERT-DEHAULT, Laurence ROBERT-DEHAULT, Yvette ROSSIGNEUX, Fabienne SCHOLLHAMMER, Damien THIERIOT, Patrick VIARD.

**Étaient absents** : Nicolas CONVOLTE, Jean-Michel FEUILLET.

Jean-Michel FEUILLET a donné pouvoir à Nicolas LACROIX

Nicolas CONVOLTE a donné pouvoir à Laurence ROBERT-DEHAULT

*La séance est ouverte à 10h00.*

**M. le PRÉSIDENT** : Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, Mes chers collègues,

Avant de débiter notre assemblée plénière, je vais commencer par excuser notre collègue Monsieur Jean-Michel FEUILLET qui m'a adressé sa procuration ainsi que Monsieur Nicolas CONVOLTE qui a donné pouvoir à Madame Laurence ROBERT-DEHAULT.

Je voudrais également souhaiter en votre nom la bienvenue à Monsieur Jean-François PONS, notre nouveau Directeur général des services ici présent. Il a pris ses fonctions depuis quelques semaines et maîtrise déjà les dossiers. Il a rencontré un certain nombre d'élus et prendra contact avec vous pour discuter des sujets des uns et des autres et de vos préoccupations.

Aujourd'hui a lieu l'ultime séance de cette mandature. Cette dernière aura été marquée par de nombreux changements, un nouveau souffle, et bien sûr une situation sanitaire aussi inédite que dramatique.

Je veux remercier l'ensemble des élus pour leur présence ce matin. Cette assemblée n'a quasiment jamais été clairsemée : j'y vois le signe d'une démocratie de proximité pleine de vitalité. C'est sans doute cette responsabilité directe devant les électeurs de chacune et chacun d'entre vous qui nous pousse à assumer nos fonctions, peut-être plus qu'ailleurs. Je veux me féliciter de cet état d'esprit qui a animé ces six ans et fait l'honneur de notre assemblée. J'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui ont décidé de ne pas briguer un nouveau mandat : vous avez été de dignes représentants de la Haute-Marne et des Haut-Marnais. Merci à vous.

Mais je crois que c'est aussi le fruit des sujets que nous traitons. J'utilise le mot « sujet », il est en réalité mal choisi car ici, nous parlons des préoccupations concrètes de nos concitoyens : c'est la mission du Département, collectivité des solidarités.

Depuis plusieurs semaines, campagne électorale oblige, j'entends des candidats aux régionales rivaliser d'engagements en faveur de la « proximité », du « quotidien »...

C'est à mon sens un formidable aveu : ce n'est pas que ces collectivités n'ont rien fait, mais ce n'est tout simplement pas la vocation des Régions. C'est la force de nos institutions qui, c'est vrai, se chevauchent avec ces élections simultanées : nous menons des politiques parallèles.

Notre travail à nous élus, c'est de les coordonner, de leur donner du sens, de leur apporter de la complémentarité. C'est, je pense, ce qu'a fait la Région Grand Est en maintenant d'une part une Région stratège et d'autre part un Département solidaire, proche des populations.

C'est d'ailleurs le sens de la proposition faite par Jean ROTTNER, qui souhaite un nouveau pacte de compétences entre la Région et les Départements pour le prochain mandat en déléguant, si nous le souhaitons, aux Conseils départementaux, la gestion des aides à l'économie de proximité, la part sociale du Fonds social européen ou encore en plaçant le Département comme chef de file en matière de santé territoriale. J'espère que les autres candidats se positionneront aussi fortement pour cette complémentarité : nous n'avons plus la possibilité d'agir comme des concurrents. Nos concitoyens n'admettraient pas de nouvelles querelles stériles d'ego entre Alsaciens, Champardennais ou Lorrains dans lesquelles certains veulent nous enfermer.

Revenons à l'ordre du jour de notre séance. Quelle plus belle illustration pour démontrer, une nouvelle fois, notre rôle essentiel en tant qu'amortisseur de la crise sanitaire :

- Avec le soutien au monde associatif, culturel et sportif à travers les dotations cantonales mais aussi et surtout avec le maintien pour la seconde année

consécutives du niveau de subvention par le Conseil départemental.

- Je pourrais aussi citer notre soutien à Arts Vivants 52 ou encore notre partenariat renforcé avec la Fondation du Patrimoine : aucune autre collectivité ne s'est autant engagée pendant la crise auprès de nos associations.
- Un rôle d'amortisseur social dans cette crise économique auprès des artisans, des commerçants, des plus fragiles également en étant acteur majeur des ateliers d'insertion, en renforçant notre action aux côtés de l'État dans le cadre du plan pauvreté et d'accès à l'emploi, ou en soutenant l'AFM Téléthon régionale pour la première fois, au-delà de nos actions départementales.
- Enfin, nous avons montré notre capacité à innover dans le champ des solidarités : par exemple, en proposant des lieux de vie à taille humaine pour notre mission de l'aide à l'enfance, en votant je l'espère, une expérimentation d'un service d'astreinte durant les week-ends avec l'ADMR de Haute-Marne, ou encore en accompagnant l'action éducative à Saint-Dizier mise en place dans le cadre d'une stratégie avant-gardiste de prévention de la délinquance.

Tout cela est rendu possible parce que depuis plus de 15 ans ce Département a été un des mieux gérés de France : faible niveau d'endettement, aucune augmentation des taux depuis 12 ans... C'est important que les Haut-marnais le sachent, c'est aussi important d'aller voir ailleurs et de comparer avec d'autres départements.

En Haute-Marne, nous pouvons ainsi aller plus loin dans nos actions, sereinement, sans regarder tous les matins nos finances, mais avec la prudence que doit nous dicter la situation extraordinaire que nous traversons depuis plus d'un an.

Car les conséquences sont palpables, l'impact net pour chaque structure. Au premier rang, vient notre accompagnement aux personnes âgées, notamment dans les EHPAD.

En Haute-Marne, le bilan est lourd : 151 personnes sont décédées au sein des établissements, en lien direct avec la Covid-19, et ils sont bien plus nombreux si on ajoute les personnes qui ont disparu alors qu'elles vivaient encore à leur domicile. Ce sont des drames humains qui ont des conséquences sur l'équilibre de nos EHPAD : à terme, il faudra soit trouver une nouvelle façon de financer ces structures, soit faire comprendre que l'effort national doit être plus important. Personne ne peut se résoudre à voir se reproduire les scènes que nous avons vécues l'an dernier : des femmes et des hommes, sans respirateur, qui suffoquent, qui demandent

qu'on les soulage avant de partir sans avoir pu voir leur famille...

Je veux le redire aujourd'hui, sans pudeur et avec gravité : ces scènes ont été une honte pour notre pays. Je ne souhaite plus, nous ne souhaitons plus, y être confrontés.

Tout à l'heure, je vous parlais d'innovation pendant cette crise car, plutôt que de nous lamenter sur ce qui nous arrivait, nous avons exploré, nous avons tout essayé, y compris les choses les plus surprenantes.

Qui aurait dit, il y a deux ans, que le Laboratoire départemental d'analyse, alors sur la sellette, serait un des maillons essentiels de la politique de tests de notre territoire Aube/Haute-Marne ? Personne, et je le reconnais humblement, j'avais des doutes. Pourtant cet outil, comme nous le verrons tout à l'heure, est salué aujourd'hui par ceux qui, hier, étaient les plus dubitatifs d'entre nous.

Qui aurait imaginé que notre soutien au SDIS de Haute-Marne aurait autant de vertus ? Quand je vois les opérations de vaccination faites à Nogent, Montier-en-Der, à Montigny-le-Roi, je me dis que nous avons de la chance d'avoir une structure aussi bien dotée en moyens et en soldats du feu, professionnels et volontaires. Merci à toi, André NOIROT.

Qui aurait pu penser que le bus de l'autonomie se mette à sillonner le département en apportant au plus près du terrain les doses de vaccin au bénéfice des plus fragiles ayant des difficultés à se déplacer ? À la fin de sa 2<sup>de</sup> tournée, plus de 1 000 personnes auront été vaccinées grâce au Vaccibus (1<sup>ère</sup> et 2<sup>de</sup> doses). Je veux saluer la mobilisation de nos personnels, les infirmières du Conseil départemental, de l'ordre des médecins et de son Président, le Docteur Gilles DUPONT, pour leur mobilisation exceptionnelle des dernières semaines.

Cette recherche de l'innovation nous a poussés à être meilleurs : depuis trois ans, nous avons été là où on ne nous attendait pas, parfois où on ne nous attendait plus :

Quand nous lançons le processus de contractualisation avec les communes et leurs groupements, nous avons répondu à une attente forte des territoires depuis plusieurs années. Nous avons promis des moyens et de la flexibilité :

- Des moyens, tous fonds d'aides confondus, nous sommes d'ailleurs devenus le premier partenaire public du territoire, pour des projets qui profitent aux Haut-Marnais ;
- De la flexibilité, c'est le sens des avenants sur lesquels vous aurez à vous

prononcer : nous nous adaptons aux besoins en mettant en valeur le Département comme partenaire et plus comme un simple tiroir-caisse.

Nous avons également décidé de profiter à fond des effets leviers possibles avec des appels à projets de l'État : j'ai cité tout à l'heure le plan pauvreté, mais nous allons également nous inscrire dans le plan « France relance » pour maximiser nos investissements en matière de performance énergétique, d'écologie même qui est une compétence phare du Département, de compétitivité et de cohésion des territoires.

C'est la recherche de cette efficience qui nous permettra d'assurer le portage du futur abattoir qui est à quelques mois de sa conception.

C'est enfin le sens des services d'ingénierie que nous proposons avec le Service Départemental d'Assistance Technique, le SDAT. En 2017, ce service était en souffrance et, petit à petit, recrutement après recrutement, il s'est amélioré. Il répond davantage aux attentes de nos partenaires. Mais je veux être clair : il faut maintenant aller plus loin. J'étais cette semaine comme certains d'entre vous avec Caroline CAYEUX, Présidente de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (l'ANCT), et nous partageons le même diagnostic : les collectivités sont confrontées à des appels à projets de plus en plus compliqués et les projets eux-mêmes sont rendus difficiles à monter avec le flot permanent de normes supplémentaires, qu'elles soient juridiques ou techniques. Nous ne sommes pas suffisamment armés.

C'est pourquoi j'ai souhaité mettre en route la création d'une agence d'ingénierie départementale qui nous permettra de répondre, en complémentarité avec l'ANCT, aux besoins en matière d'assainissement, d'eau, de bâtiment... Tout sera sur la table pour que chacun y trouve son compte. Je pense que notre territoire est prêt à aborder le virage de cette révolution culturelle.

En parlant de révolution culturelle, il y en a une que nous avons déjà faite, c'est celle sur notre image : depuis cinq ans maintenant, nous assumons notre ruralité avec la campagne de notoriété « la Haute-Marne respire et inspire ». Plus personne, ou presque, ne conteste sa pertinence parce que les réussites sont quotidiennes :

- Dans la multiplication des installations comme nous l'avons encore vu récemment sur les sites spécialisés et prochainement, je vous le confie en avant-première, sur une grande chaîne nationale ;
- Dans la valorisation de nos savoir-faire, de nos produits locaux ;

- Tout simplement dans la fierté des Haut-Marnais de vivre ici, sur ce territoire d'exception.

Mais là aussi, il va falloir aller plus loin, oser plus : nous ne sommes, ajoutés les uns aux autres, qu'une collectivité de 175 000 habitants. Si nous ne sommes pas unis, comment inverser la déprise démographique, comment être attractifs pour les entreprises, les touristes, les médecins ? L'agence d'attractivité, dont j'ai présenté les contours à l'ensemble des acteurs la semaine dernière, doit être une partie de la réponse, de ce front commun indispensable. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle couche aux mille-feuilles mais au contraire de travailler derrière la même bannière pour que, où que l'on soit en Haute-Marne, on puisse trouver la qualité de renseignements, d'informations pratiques pour s'installer. C'est un changement de culture, mais je crois que nous y sommes prêts.

Vous le voyez, on ne peut pas dire que la campagne place le Département de la Haute-Marne en période de « réserve électorale »... Nous ne devons pas perdre de temps : face à la crise, chaque mois compte !

Il faut même être agile. Je ne crois pas que la reprise sera facile. Je m'en suis rendu compte en tant que Président du GIP Haute-Marne avec les représentants des commerçants, des restaurateurs et des artisans. Je l'ai également senti avec les gestionnaires de cinéma du département : pour ces derniers, la bonne nouvelle de la réouverture rime aussi avec les contraintes sanitaires. Les jauges sanitaires vont atténuer le retour à la vie « normale » si je puis utiliser ce mot.

C'est pourquoi, avec l'accord de ces gestionnaires, je vous propose sur table un rapport qui permettra de déployer une véritable semaine du cinéma en Haute-Marne, du 18 au 26 septembre prochains, avec 10 000 places offertes aux Haut-Marnais pendant cette période qui devrait voir les cinémas ouvrir à 100 %. Le cinéma, c'est l'art populaire par excellence et je crois qu'il était important d'envoyer ce signal au monde de la culture qui s'est parfois senti oublié pendant cette crise. Je souhaite que nous puissions prendre d'autres initiatives pour imaginer une « Folle rentrée culturelle » en Haute-Marne en septembre prochain. Car, si on ne se bat pas pour la culture, pour une société qui permet le loisir, pourquoi se bat-on ?

Vous l'aurez compris, je serai un Président jusqu'au bout de ce mandat. Car je veux montrer que nous ne sommes pas à nous battre pour nos postes mais bien au travail pour les Haut-Marnais :

- La semaine dernière en réunion avec Monsieur le Préfet et ses services pour parler

avenir du contournement de Langres, de la RN 4, des aménagements de la RN 67 notamment à Roches-sur-Marne, de la liaison entre Saint-Dizier et Troyes ;

- Avant-hier, en lançant les travaux de l'aire de covoiturage promis avec APRR à Semoutiers ;
- Hier en apportant notre expérience dans le bilan de la stratégie vaccinale déployée depuis le 18 janvier ;
- Aujourd'hui avec vous pour porter et lancer de nombreux projets qui sont prêts, comme l'aménagement du parc aux daims ou la signalétique du Parc national de forêts ;
- Demain pour la réouverture du Mémorial Charles de Gaulle, et très prochainement pour lancer les travaux du giratoire de la Croix Coquillon.

Je suis au travail, avec la majorité départementale, c'est ce que les Haut-Marnais attendent : que nous soyons mobilisés pour atteindre notre objectif de regagner de la population d'ici 10 ans avec Cap'2030, pour défendre la ruralité, les aides aux communes, la mobilité, le plan collèges.

Nous sommes mobilisés comme jamais et le moment des élections n'est lié en rien à cette énergie déployée !

Mes chers collègues, vous l'avez vu, depuis quelques semaines, nous assistons au retour du tourisme électoral.

Vous savez, celles et ceux qui viennent vous voir uniquement parce qu'il y a des élections, se plaindre avec vous : « ma pauvre dame, vous avez raison, vous devriez avoir plus », « mon bon monsieur, c'est anormal que vous ayez aussi peu ».

Les marchands de peur, ceux qui vous disent que tout va mal, ceux qui se nourrissent, comme leur nom l'indique, de la Rancœur Nationale et des relents quels qu'ils soient. Quand certains candidats viennent dire que tout va mal, ils méprisent en réalité tous ceux qui sont sur ce territoire, qui innovent, qui essaient.

Nous ne disons pas que tout va bien mais enfin nous tentons, nous proposons... Nous ne sommes pas dans la critique permanente : il faut être crédible Madame Laurence ROBERT-DEHAULT !



Vous comprendrez que je suis curieux de savoir si je vais avoir enfin... Une réponse en direct, ici dans cette salle, lors de cette séance publique, filmée pour les Haut-marnais... Ou s'il va falloir que j'attende deux jours pour lire comme d'habitude une réaction dans le journal !

Car je les vois ces pantouflards qui critiquent les cumulards mais qui s'alignent à deux élections le même jour, aux départementales et aux régionales. C'est quand même assez impressionnant. Vous avez l'impression qu'ils travaillent trop ?

Moi, ce n'est vraiment pas le sentiment qu'ils me donnent...

Bien cachés par leur parti national et leur figure de proue qui se moque de ce territoire, qui ne propose rien ou plutôt si : le retour à la Champagne-Ardenne ! Quel programme !

Cet esprit étriqué, recroquevillé, ce n'est pas ce que je souhaite pour mon département ou pour ma famille, pas ce que je souhaite non plus pour mon pays.

Alors, restez les représentants des incantations et des lamentations ; ici, nous faisons le choix de l'action, de la vérité et du courage, le choix de la Haute-Marne !

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

Je vous laisse maintenant la parole. Qui souhaite intervenir ?

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Monsieur le Président, vous avez évoqué – et nous vous remercions avec Anne de votre implication sur le sujet – une réunion avec Monsieur le préfet récemment. Vous y avez notamment abordé le sujet du gros transit poids lourds entre Troyes et Saint-Dizier. Pourrions-nous avoir plus d'informations sur ce qui s'est dit lors de cette réunion ? Nous attendons la limitation du tonnage sur cette route depuis maintenant dix ans et nous aimerions enfin voir le bout du tunnel. Merci.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vais vous répondre mais il y a une autre question. Allez-y, Monsieur GENDROT.

**M. Bernard GENDROT** : J'ai bien noté dans votre discours l'implication du Département par rapport à la politique vaccinale sur le territoire. Dans ce cadre, je vous ai fait remonter très récemment – trop tard malheureusement – une demande du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres. Comme vous le savez, il a mis en place un transport à la

demande sur l'ensemble de l'arrondissement afin que la mobilité des habitants puisse être conservée.

Dans le cadre de cette mobilité, la Syndicat souhaite mettre en place un transport à la demande pour que nos habitants puissent rejoindre les centres de vaccination situés sur le territoire, les centres de Langres et de Bourbonne-les-Bains bien sûr, mais également les deux centres éphémères de Montigny-le-Roi et de Chalindrey.

Le Syndicat a interrogé la Région à ce sujet. Elle a répondu favorablement mais partiellement par rapport à cette nouvelle charge pour le Syndicat.

Le transport à la demande est normalement facturé trois euros par voyage à chaque personne et nous souhaiterions que ce montant soit réduit à zéro. Or, la Région a accepté de participer au transport à la demande à concurrence de 1,10 euro par kilomètre sur une base de 1,75 euro au kilomètre. Nous apprécierions donc que le Département, qui a déjà voté 30 euros par habitant pour certaines personnes qui vont se faire vacciner, accepte de prendre en charge les 65 centimes restants. Cela rendrait totalement gratuit ce transport pour les habitants.

Je ne sais pas combien de personnes utiliseront ce service mais le Syndicat souhaite le mettre en place au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Je me permets donc de vous solliciter.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur GENDROT. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Merci Monsieur le Président. J'attendais que la représentante du Rassemblement National réponde mais depuis 2015, c'est le silence. Seules les rubriques judiciaires de la presse font parler du Rassemblement National au niveau départemental.

Je salue comme vous toutes les initiatives qui ont été prises et toutes les actions qui ont été engagées. Elles montrent que notre Département est effectivement la collectivité de proximité dans cette crise pandémique qui pourrait devenir économique et sociale, même si nous espérons que le plan de relance, la coordination Région-Département, et l'action de nos collectivités locales, limiteront la casse.

Nous le verrons lors de cette dernière séance de la mandature, le bilan financier est excellent. Il faudra s'en servir pour enfin sortir la Haute-Marne de sa répulsivité, qui est notre problème depuis des décennies. Nous perdons des habitants, la population vieillit et se précarise.

Pour vous comme pour nous, ce ne sont cependant pas des fatalités. La Haute-Marne

a les moyens et les atouts, les femmes et les hommes, pour s'en sortir. D'autres territoires l'ont fait, d'autres le font, il n'y a aucune raison que nous n'y parvenions pas.

Pour cela, vous le laissez entendre et c'est tant mieux, vous envisagez de sortir de nos champs de compétences purs pour intervenir beaucoup plus dans les compétences partagées. Je donnerai deux exemples :

Le tourisme, avec le lancement la semaine dernière de la modification et de la restructuration de la Maison Départementale du Tourisme en agence territoriale d'attractivité. C'est une bonne initiative, il faut mettre des moyens dans le tourisme pour éviter que nous soyons classés au 85<sup>e</sup> rang national (sur 100) alors que nous avons des atouts touristiques à promouvoir dans tout le département, notamment le Parc National au sud et le Lac du Der au nord.

Concernant la culture et les associations, il y a eu des aides importantes malgré la fermeture de nombreuses activités culturelles depuis plus d'un an. Le Département n'est cependant pas le seul à aider ces associations. Beaucoup de communes le font également. Ainsi, Langres a accordé 400 000 euros aux associations. C'est deux fois moins que Saint-Dizier et Chaumont, mais nous sommes trois fois moins peuplés. Cela montre l'importance que nous accordons aux associations sportives, culturelles et sociales. Le Département a stabilisé son budget mais devrait l'augmenter dans la prochaine mandature. Ce peut être un gisement d'emplois de jeunes Haut-Marnais qui resteraient sur place. Ce seraient des dépenses efficaces génératrices de développement.

Il faudra par ailleurs que nous ayons au début de la prochaine mandature le bilan des retombées de la campagne d'attractivité. Nous verrons ainsi qui s'installe en Haute-Marne et si nous parvenons à faire revenir des jeunes qui sont partis faire leurs études en dehors de la Haute-Marne. C'est important car nous ne pourrions avoir toutes les formations universitaires en Haute-Marne. Il faut donc s'atteler à les faire revenir en leur fournissant un cadre propice. Nous avons des emplois de qualité, des industries de pointe, mais il faut aussi tout un tissu autour.

Nous l'avons souvent dit pendant la mandature, il faut aussi que nous attirions des personnels soignants, des infirmiers, des médecins, et que nous utilisions toute la panoplie des outils possibles et imaginables sans idéologie ni limites. La concurrence sera forte dans cette décennie où les départs en retraite massifs des médecins ne seront pas compensés par la remontée du numerus clausus depuis quelques années. Il nous faudra être ingénieux et innovants pour attirer une denrée rare.

Je terminerai en confirmant que le tourisme électoral bat son plein. Nous sommes les

seuls à habiter dans notre canton, contrairement à tous nos concurrents.

**Madame Anne-Marie NÉDÉLEC** : Concernant l'attractivité, il ne faut pas faire croire que les élus locaux peuvent tout faire. Je continue ainsi à penser que le maillage de l'offre de soins est une compétence de l'État. Nous sommes très limités dans ce domaine, même s'il faut créer les conditions.

Je voulais aussi intervenir pour dire que dans la campagne actuelle, quasiment tous les candidats soulignent la nécessité de renforcer l'attractivité et la visibilité du département. Je noterai simplement que les représentants élus de ces mêmes partis ont systématiquement voté contre toutes les campagnes d'attractivité ou de communication que nous avons proposées.

Sans faire preuve d'autosatisfaction, je trouve que depuis la reprise de la campagne d'attractivité en 2017, nous avons avancé au-delà de nos espérances. Les deux agences en cours de création en témoignent.

Je ne reviendrai pas sur l'agence d'ingénierie dont les collectivités attendent l'aide pour les appels à projets et le montage des dossiers, de plus en plus complexe. J'évoquerai plutôt cette agence d'attractivité qui va bien au-delà du tourisme, même si comme semblent le montrer les études, les personnes s'installent d'autant plus dans un département qu'ils ont eu l'occasion de s'y rendre en touristes.

Nous sommes partis d'une campagne d'affichage dans le métro et nous aidons aujourd'hui à l'installation de populations qui choisissent la Haute-Marne. C'était notre but, fixer des populations actives et notamment des jeunes actifs.

Je crois que cette agence d'attractivité, outre les représentants du tourisme et les chambres consulaires, devra aussi faire une place aux organisations professionnelles qui ont des emplois à offrir. Tout est lié : le cadre de vie, le logement, les études, et bien évidemment l'emploi.

Il est toujours difficile de donner un bilan chiffré mais nous sommes sur la bonne voie. Nous avons des exemples concrets de personnes qui ont choisi de venir s'installer et travailler en Haute-Marne. C'est un résultat que nous souhaitons consolider dans les prochaines années, y compris au niveau de la formation. Je ne souhaite pas conserver à tout prix nos jeunes mais il faut au moins leur proposer un choix sur notre territoire. Par ailleurs, le développement de formations en prises avec les spécificités de notre territoire peut contribuer à attirer des jeunes dans notre département et pourquoi pas, à les y fixer.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Madame la Vice-Présidente.

Je répondrai à Monsieur GOUVERNEUR que c'est un sujet dont nous discutons depuis un certain temps, et qui s'est accéléré ces derniers mois.

J'ai rencontré mon collègue Philippe PICHERY en janvier 2021 et nous nous sommes accordés pour limiter la circulation aux poids lourds de plus de 26 tonnes.

Une bilatérale s'est tenue la semaine dernière avec l'État pour parler de la mobilité et de la sécurité routière. Nous avons expliqué à Monsieur le Préfet qu'il fallait aller vite et que les attentes étaient fortes. Nous devons néanmoins attendre la finalisation du schéma national de délestage car il nous faudra nous appuyer sur ce document. Tout devrait donc se concrétiser dans les mois qui viennent.

Concernant l'initiative du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres sur laquelle Monsieur GENDROT m'a interrogé, je rappellerai tout d'abord que nous avons déjà participé financièrement à un transport entre la Régie Rurale du Plateau et Langres.

Cette nouvelle proposition s'inscrit dans ce que nous avons déjà fait avec les taxis. J'entends bien que cette compétence est du ressort de la Région mais il s'agit de santé et de vaccination dans un contexte de crise sanitaire. Par conséquent, même si nous ne pouvons pas nous prononcer aujourd'hui malgré l'urgence, je proposerai lors de la prochaine séance – après la séance d'installation bien sûr – que nous puissions répondre favorablement à cette demande du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres relayée par Monsieur GENDROT.

Monsieur FUERTES a utilisé le terme de « répulsivité » pour caractériser notre département. Je trouve que c'est un mot un peu fort, même si nous savons bien que nous avons un vrai sujet d'image. Ainsi, Langres n'est pas la ville la plus froide de France, mais cette image nous colle à la peau.

Au sujet de la campagne d'attractivité, je ne reviendrai pas sur les propos de Madame la Vice-Présidente en charge du dossier. Je signalerai cependant que nous avons fait un grand chemin car les Haut-Marnais nous parlent beaucoup des initiatives qui sont prises et de cette fierté d'appartenir au territoire. C'était notre premier objectif, que les Haut-Marnais soient fiers et puissent parler positivement de leur département. C'est indispensable.

Nous avons également ciblé des actions vers l'extérieur, vers Paris et la région parisienne où 80 % des habitants ne sont pas parisiens et aspireront tôt ou tard à revenir sur les

territoires. Cela peut expliquer les signes positifs que nous observons avec la crise sanitaire et le développement du télétravail, d'où aussi notre mobilisation sur la fibre et le très haut débit. C'est indispensable pour installer des jeunes dans nos villages. C'est un véritable enjeu d'attractivité pour un territoire comme le nôtre.

Concernant les finances du Département, il est vrai que nous avons la chance d'avoir des finances saines. Cela n'a pas toujours été une chance, rappelez-vous du pacte de Cahors où nous étions cassés alors même que les finances du Conseil départemental étaient bien gérées.

Maintenant, nous avons deux sujets.

Nous devons nous inscrire dans la relance du département et du pays. Nous nous sommes engagés à participer à toutes les initiatives qui sont prises et à être le partenaire de l'État sur toutes ces questions de relance.

Nous avons aussi un rôle d'amortisseur social des solidarités. Nous devons être prudents sur nos dépenses parce qu'à mon avis, ce qui nous arrive est assez violent voire très violent. Les 151 décès survenus dans les EHPAD auront des conséquences fortes sur les finances de ces établissements. Or, nous ne souhaitons pas augmenter le prix de la journée. Ce sera donc le Département qui assumera le coût correspondant.

Il y aura aussi très certainement une dégradation économique et peut-être une dégradation de l'emploi. Cela impliquera des fragilités sociales, avec des familles en difficulté. Or, n'oubliez pas que la solidarité départementale constitue notre cœur de métier. Il s'agit de la solidarité vis-à-vis des hommes et des femmes, mais aussi de la solidarité vis-à-vis des communes, des porteurs de projets, et des associations.

Notre situation nous a permis de répondre à quasiment toutes les sollicitations pendant la crise et de conserver encore des marges de manœuvre pour être un des acteurs de la relance de ce pays et de ce département. Nous resterons présents sur tout ce qui a été évoqué.

Ainsi par exemple sur les emplois sportifs, nous irons jusqu'au maximum de ce que nous pouvons faire.

Nous rencontrons tous des présidents d'associations qui nous disent que leur demande auprès du Conseil départemental a été satisfaite. Nous sommes partenaires de tout le monde associatif et c'est suffisamment exceptionnel pour être souligné. Très peu de demandes du monde associatif sont rejetées.

Or le monde associatif, c'est ce qui dynamise un territoire. Nous devons donc continuer à le soutenir dans cette période très compliquée.

Monsieur OLLIVIER, il me semble que vous souhaitez intervenir.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Je voulais compléter vos propos, Monsieur le Président, ainsi que ceux de Madame NÉDÉLEC, concernant la campagne de notoriété.

Oui, les premiers résultats apparaissent et la campagne commence à porter ses fruits. Nous-même à Joinville, nous recevons de premières familles en provenance de la couronne parisienne.

Il faut cependant savoir que c'est un projet à long terme. Pour changer une image, il faut au moins dix ans d'un travail constant.

Par ailleurs, j'entends beaucoup cet objectif de faire revenir nos jeunes. Je crois qu'il ne faut pas essayer de vouloir maintenir à tout prix nos jeunes. C'est notre richesse, ils peuvent partir. Ils vont réussir leur vie en France ou à l'étranger et ils seront les premiers ambassadeurs de nos territoires. Cela me paraît extrêmement important pour faire venir d'autres personnes.

Il ne faut pas oublier que notre département est avant tout une terre d'accueil ces 30 dernières années. C'est une terre d'accueil, d'immigration, surtout dans le nord du département avec les industries. C'est notre richesse qui s'est malheureusement étiolée au fil du temps puisque l'industrie a embauché moins de personnes.

Aujourd'hui, il y a néanmoins beaucoup de sources d'espoir et notamment sur nos emplois locaux. Ils sont non pourvus et en conséquence, il faut se rapprocher des chambres consulaires. Il y a un vrai potentiel pour redevenir une terre d'accueil. Nous ne devons pas nous fermer à cette nouvelle intégration de personnes exogènes qui viendraient dans notre département.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur OLLIVIER.

Lorsque nous avons annoncé l'inversion de la courbe de la population dans dix ans, ce n'était pas un hasard. Cela correspond au délai que vous évoquez. Il n'est pas possible d'inverser des décennies de perte de population en un claquement de doigts.

C'est un travail de long terme et en même temps 10 ans c'est très ambitieux parce que c'est très court. C'est l'ambition que nous nous sommes donnée mais je crois qu'aujourd'hui, nous

bâtissons tout ce qui va permettre de faire de ce département un département qui attire et qui séduit, un département qui regagne de la population. Mais pour cela, il faut d'abord casser cette courbe infernale que nous subissons depuis des décennies. 10 ans, cela peut paraître long mais c'est très court. Nous y arriverons car une dynamique a été engagée avec cette campagne d'attractivité.

**M. Nicolas FUERTES** : Je voudrais apporter une précision. Le concept de répulsivité ne visait pas à stigmatiser le département, d'autant plus que j'ai bien précisé que nous avons des atouts. C'est un concept de géographie.

Pour répondre à Bertrand OLLIVIER, cela fait plus de 50 ans que nous sommes en déprise démographique et une vingtaine d'années que le solde migratoire et le solde naturel sont négatifs. C'est ce que nous devons inverser.

J'ajouterai que comme à Joinville, nous constatons nous aussi beaucoup de conquêtes dans Langres. Il y a une reprise de l'immobilier et nous pouvons être optimistes mais je pense qu'outre les collectivités locales, c'est bien le Département qui peut aider la Haute-Marne à inverser progressivement cette tendance démographique négative.

Il faut vraiment se servir de toutes les capacités. Nous avons les capacités financières, nous avons aussi les hommes et les femmes qui ont les compétences pour aider les acteurs privés et les collectivités locales à se développer.

N'ayons pas peur. Pas de dogmatisme mais du pragmatisme et de l'efficacité. Comme vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est uni, ensemble, quelles que soient nos sensibilités. C'est le projet qui compte et qui prime pour le territoire de notre beau département.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur FUERTES. Madame ROBERT-DEHAULT, vous ne souhaitez toujours pas intervenir ? Je suis pourtant intervenu pour essayer de vous faire réagir ?

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Je ne vois pas pourquoi vous voulez absolument que j'intervienne. Je ne suis pas élue pour faire de longs discours.

Vous nous agressez, vous faites une espèce de campagne électorale en me citant nominalement, Laurence ROBERT-DEHAULT. C'est déplacé.

C'est déplacé, je n'ai pas à me justifier.



Parlez, je voterai et je me justifierai le moment venu. Je n'ai pas à vous répondre.

**M. le PRÉSIDENT** : Comme nous sommes filmés, que les Haut-Marnais nous regardent et que la presse est là, vous pourriez intervenir et éviter de leur envoyer un communiqué de presse ce soir. Intervenez dès maintenant, cela nous évitera de découvrir vos propos dans le journal demain et après-demain. A moins peut-être que les communiqués de presse ne viennent pas de vous.

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Ce n'est pas ma pratique. Je pense que vous n'avez pas compris mon vote et mon explication. Je n'ai peut-être pas été assez explicite ce jour-là et donc effectivement, j'ai été obligée de faire une explication dans le journal. Ce ne sera pas le cas ce soir, je vous rassure.

**M. le PRÉSIDENT** : Tout est plus clair, je vous remercie.

**Mme Marie-Claude LAVOCAT** : Je voudrais simplement dire que certains projets qui ont fait peur, qui ont été très polémiques – je pense au Parc national par exemple – ont conduit à l'arrivée sur notre territoire de jeunes personnes CSP+ ou CSP++, des diplômés bac+5 qui nous amènent une nouvelle intelligence, une nouvelle façon de voir.

Je crois qu'il ne faut pas avoir craindre les projets qui sont un peu polémiques ou qui font peur. Je pense également à Animal'Explora. Ce sont des réalisations qui font venir des personnes qui nous amènent toutes leurs compétences et leurs diplômes pour faire avancer la Haute-Marne. Ils ont un œil neuf et voient très bien tous les avantages que nous avons et que nous méconnaissons parfois, et notamment la beauté historique et patrimoniale de notre territoire.

Pour revenir sur les propos d'Anne-Marie NÉDÉLEC, je suis enchantée de voir sur les réseaux sociaux de nombreuses personnes publier sur la beauté de la Haute-Marne. Nous sentons que la campagne d'attractivité est aussi portée par les habitants du territoire. Ce sont des jeunes, souvent des très jeunes, qui redécouvrent le département et sont capables de le porter ailleurs. Nous devons nous appuyer sur eux pour notre campagne d'attractivité.

Je suis persuadée que nous sommes sur la bonne voie pour attirer des habitants en Haute-Marne mais nous ne le verrons que dans cinq ou dix ans. Nous pourrions dire que nous avons participé à ce renouveau, et j'en suis très fière.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous partageons cette fierté avec vous, Madame LAVOCAT. Nous pouvons passer à l'ordre du jour de notre séance.

## Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 2 avril 2021

### Rapport n° I-1

**M. le PRÉSIDENT** : Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?

En l'absence d'observations, nous pouvons considérer qu'il est approuvé.

### **VOTE**

Pour : 34

Contre : 0

*Le procès-verbal de la séance plénière du 2 avril 2021 est approuvé.*

## **Information sur les dossiers contentieux en cours**

### **Rapport n° I-2**

**M. Gérard GROSLAMBERT** : En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

À ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

En ce qui concerne ce rapport, rien de particulier à noter quant aux dossiers qui vous sont présentés aujourd'hui.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur GROSLAMBERT. Avez-vous des demandes d'explications, d'informations ou de précisions ?

S'il n'y en a pas, nous passons au rapport suivant.

**Information sur les décisions prises par le Président du Conseil  
départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par  
l'assemblée départementale**

**Rapport n° I-3**

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Le code général des collectivités territoriales permet à l'assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 6 novembre 2017 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption etc.

Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises s'agissant du fonds de solidarité pour le logement.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur le Vice-Président. Avez-vous des questions ou des demandes d'informations ?

Je n'en vois pas. Nous passons au rapport suivant.

# Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes

## Rapport n° I-4

**M. Stéphane MARTINELLI** : Il s'agit du rapport relatif à l'approbation du compte de gestion 2020.

Préalablement au vote du compte administratif de l'exercice 2020, notre assemblée doit se prononcer sur le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur départemental, qui présente un état de la situation de l'exercice clos.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal et de chacun des budgets annexes transmis au conseil départemental (laboratoire départemental d'analyse, SDAT et Animal'Explora) présente des écritures et des résultats en tout point conformes au compte administratif pour l'ensemble des quatre budgets.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir approuver le compte de gestion 2020 du budget principal et des trois budgets annexes.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur MARTINELLI. Y a-t-il des demandes de précisions, des interventions ?

Je constate qu'aucune question n'est posée. Je sou mets donc ce rapport au vote.

### **VOTE**

Pour : 34

Contre : 0

*Les comptes de gestion de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.*

# Approbation du compte administratif 2020

## Rapport n° I-5

**M. Stéphane MARTINELLI** : Le compte de gestion 2020 du payeur départemental ayant été présenté, il peut être procédé à l'examen des comptes administratifs respectifs du budget principal et des trois budgets annexes qui retracent les conditions d'exécution des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 2020 et arrêtent les résultats en attente d'affectation.

S'agissant du budget principal, le taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement par rapport au vote du budget primitif ressort à 102 % et à 80 % pour les dépenses d'investissement. Pour les recettes, l'exécution a été de 101,8 %.

L'exécution budgétaire 2020 est atypique du fait de la pandémie mondiale. Cela a été signalé par le Président en introduction de cette séance. Malgré ce contexte très particulier, le Département a répondu présent en continuant à exercer ses compétences de façon habituelle mais également en apportant un soutien renforcé aux habitants et aux secteurs économiques au sens large les plus fragilisés.

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le document de présentation synthétique annexé au rapport, je vous rappelle les principales tendances de l'exécution budgétaire de l'exercice 2020.

Le Département est passé d'une gestion sous contrainte du pacte financier de Cahors, qui a été rapidement suspendu par le gouvernement, à la gestion des conséquences économiques et sociales d'une crise pandémique inédite.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 174,8 millions d'euros, et augmentent de 4,1 % par rapport à 2019.

En 2020, cette hausse est principalement liée à la crise sanitaire entraînant de nouvelles dépenses non prévisibles et à la mise à niveau de certaines dépenses (tarification des établissements médico-sociaux, financement du SDIS et du Mémorial Charles de Gaulle).

Le contexte sanitaire inédit a engendré des charges supplémentaires pour la collectivité avec notamment l'achat de kits de protection pour les agents du Département afin d'assurer la continuité du service public et l'achat de masques pour chaque Haut-Marnais. La crise

sanitaire a également eu un fort impact sur le secteur social notamment avec une hausse de 1,5 million d'euros sur les allocations du RSA et une participation à hauteur de 600 000 euros sous la forme du versement d'une prime auprès des SAAD, services en première ligne face à la lutte contre la COVID-19.

Par ailleurs, en 2020, afin de rendre plus attractive la collectivité et de se conformer à la réglementation, le régime indemnitaire des agents a été mis en place pour un coût de 800 000 euros.

Les dépenses sociales hors RSA, évoluent sensiblement du fait de la mise à niveau de la tarification des établissements médico-sociaux (+4,7 millions d'euros) qui a été rendue possible par la structuration du service tarification. Cet effort financier d'actualisation de la tarification est un élément important pour l'équilibre financier des établissements sociaux et la qualité des prestations proposées.

Le Département a également souhaité ajuster sa participation financière à certains partenaires comme le SDIS et le Mémorial dont les équilibres financiers étaient déjà fragilisés avant la crise, en allouant des concours supplémentaires à hauteur de 500 000 euros.

Enfin, les autres dépenses sont restées globalement stables.

Concernant les recettes de fonctionnement (hors éléments exceptionnels), elles progressent de 1,3 % par rapport à 2019 (passant de 207,4 millions d'euros à 208,7 millions d'euros) notamment grâce à la hausse des produits non impactés par la crise sanitaire, tels que la fiscalité directe, les dotations d'État et le fonds globalisé de péréquation des DMTO (Droits de Mutation à titre Onéreux).

Il est surtout à souligner que les recettes corrélées à la situation sanitaire et économique, comme les droits de mutation, n'ont pas été impactées par la crise et se sont maintenues de façon inattendue au même niveau que l'année 2019.

Cette légère hausse des recettes de fonctionnement permet de limiter l'impact de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de ne pas trop dégrader notre capacité d'autofinancement qui reste élevée à plus de 35 millions d'euros en 2020 (pour mémoire, elle était de 39 millions d'euros en 2019).

Les dépenses réelles d'investissement, y compris le remboursement du capital de la dette, s'élèvent à 66,4 millions d'euros. Hors dette, le Département aura investi plus de 60 millions

d'euros, soit un niveau en très nette hausse par rapport à 2019 (+12,8 millions d'euros). Ce haut niveau d'investissement n'avait pas été atteint depuis 2014. La crise n'a pas réellement impacté l'exécution des programmes d'investissements qui est restée conforme à la prévision initiale.

60 % des investissements sont des investissements d'équipement brut (travaux de voirie et de bâtiments), représentant 37 millions d'euros, le reste des dépenses intervenant sous forme de versement de subventions d'investissement en accompagnement des projets structurants des partenaires du Département. À ce titre, les subventions versées aux communes et structures intercommunales ont progressé de 1,3 million d'euros, représentant un volume d'aides de 14,8 millions d'euros en 2020, ce qui constitue un puissant effet de levier pour dynamiser les infrastructures du département.

Le financement des investissements 2020 s'est effectué sans recourir à l'emprunt, les ressources internes étant suffisantes, notamment par l'affectation du report du fonds de roulement antérieur de plus de 9 millions d'euros.

De ce fait, l'encours de dette a diminué pour la septième année consécutive passant de 18,341 millions d'euros à 12,240 millions d'euros, offrant une réelle capacité d'investissement à la collectivité pour réaliser l'ambitieux programme « Cap 2030 » qui représente presque un demi-milliard d'euros.

En conclusion, malgré la crise sanitaire qui a sensiblement touché les budgets des collectivités et notamment celui du Département, l'équilibre financier de notre collectivité a été préservé. Il conviendra toutefois de rester vigilant et de surveiller l'évolution de certains postes de dépenses (social, notamment) et de recettes afin que l'ambitieux plan de relance initié par le Département avec des projets majeurs et essentiels pour l'attractivité du territoire puisse être mis en œuvre dans les meilleures conditions.

S'agissant du budget annexe « laboratoire départemental d'analyse », le compte administratif 2020 du laboratoire départemental d'analyse présente un résultat excédentaire global de 137 016 euros. Ce résultat excédentaire exceptionnel est lié aux analyses PCR réalisées dans le cadre de la COVID-19 et servira à financer des investissements futurs visant à moderniser les équipements du laboratoire. Sur l'activité normale du Laboratoire, le résultat global est très légèrement déficitaire avec une participation du Département de 140 000 euros aux actions de sécurité sanitaire.

S'agissant du budget annexe « service départemental d'assistance technique », ce budget annexe du SDAT n'appelle pas de commentaires particuliers, le résultat de clôture du



budget est nul, dépenses et recettes s'équilibrant strictement avec une participation du Département à l'équilibre général de ce budget de 185 326 euros.

Enfin, s'agissant du budget annexe « Animal'Explora », ce budget annexe n'appelle pas de commentaires particuliers, le résultat de clôture du budget est nul, aucune opération n'ayant été enregistrée en 2020 à l'exception de quelques résiliations de marchés consécutifs à l'abandon de l'ancien projet.

Monsieur le Président, après cette présentation, vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur l'approbation du compte administratif 2020 du budget principal et des trois budgets annexes, conformément aux résultats arrêtés. Les propositions ont reçu l'avis favorable de la 1<sup>re</sup> commission en date du 10 mai 2021.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur MARTINELLI Avant de laisser la parole à la première Vice-présidente pour soumettre ce compte administratif, avez-vous des demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas. Madame NÉDÉLEC, vous avez la présidence pour quelques instants.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Après l'exposé de Stéphane MARTINELLI je mets le compte administratif aux voix.

#### **VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

*Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.*

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je vous remercie pour cette unanimité et la confiance que vous témoignez dans la gestion de ce Département.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité, Monsieur le Président.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Madame la Vice-Présidente. Merci à vous pour cette confiance.

# Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes

## Rapport n° I-6

**M. Stéphane MARTINELLI** : Il s'agit, après le compte de gestion et le compte administratif, de l'affectation des résultats issus de la gestion 2020. Ces résultats concernent le budget principal et les budgets annexes.

Je rappelle que l'affectation doit, selon l'instruction comptable M52, couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. En présence d'un solde résiduel, ce dernier pourra être reporté en excédent de fonctionnement et/ou inscrit en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Les résultats issus de la clôture des comptes 2020 sont ainsi brièvement rappelés pour chacun des budgets, suivis des propositions d'affectation soumises à votre approbation :

S'agissant du budget principal, le résultat de fonctionnement cumulé 2020 à affecter est un excédent de 26,228 millions d'euros. Le solde d'exécution de la section d'investissement est un déficit de 24,621 millions d'euros, soit un résultat global excédentaire de 1,607 million d'euros.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2020 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 24,621 millions d'euros et de reporter le solde résiduel, soit 1,607 million d'euros en recettes de la section de fonctionnement, constituant ainsi un fonds de roulement permettant le financement des investissements de l'année 2021.

S'agissant du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse, le résultat de fonctionnement cumulé 2020 à affecter est un excédent de 139 383,16 euros. Le solde d'exécution de la section d'investissement est un déficit de 2 367,00 euros, soit un résultat global excédentaire de 137 016,16 euros.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2020 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 2 367 euros et de reporter le solde résiduel, soit 137 016,16 euros en recettes de la section de fonctionnement, constituant ainsi un fonds de roulement qui sera prioritairement affecté au financement d'investissements de modernisation du laboratoire.

S'agissant du budget annexe du service départemental d'assistance technique (SDAT), les résultats de fonctionnement et d'investissement étant nuls, aucun report n'est à opérer à ce titre sur le budget supplémentaire 2021.

Le commentaire est identique pour le budget annexe Animal'Explora.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'affectation du résultat 2020 et de report des soldes dans le budget supplémentaire 2021 du budget principal et des trois budgets annexes. Ces propositions ont reçu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission le 10 mai 2021.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur MARTINELLI. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas, je vais donc soumettre ce rapport au vote.

#### **VOTE**

Pour : 34

Contre : 0

*L'affectation des résultats issus de la gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes est approuvée à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie pour cette unanimité.

## **Arrêté des dotations aux amortissements de l'année 2021**

### **Rapport n° I-7**

**M. Jean-Michel RABIET** : La technique de l'amortissement permet de constater chaque année la dépréciation comptable d'un bien immobilisé et de dégager un autofinancement minimum nécessaire à son remplacement futur. De même, les subventions d'investissement reçues de nos partenaires font l'objet d'une reprise sur la même durée que le bien qu'elles financent. Elles réduisent ainsi la charge brute d'amortissement. À l'issue de l'arrêté des comptes d'une année, chaque immobilisation nouvelle est associée à un plan d'amortissement définitif qui doit être approuvé par l'assemblée départementale.

À l'issue de la clôture des comptes de l'exercice 2020 pour l'ensemble des budgets de la collectivité, il vous est proposé d'approuver 607 nouveaux tableaux d'amortissement concernant les biens acquis ou mis en service au cours de cet exercice et d'arrêter la dotation brute aux amortissements pour l'année 2021 à :

25,411 millions d'euros pour le budget principal ;

35 424 euros pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse ;

15 660 euros pour le budget annexe du SDAT.

Au titre de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat, les reprises sont arrêtées à 4,271 millions d'euros pour le budget principal et 5 749 euros pour le laboratoire départemental d'analyse. Cette quote-part vient en déduction des amortissements.

Le montant net de la dotation aux amortissements 2021 enregistre une sensible progression (+2,5 millions d'euros) par rapport à 2020. Cela provient notamment de la mise en service de deux collèges, les Vignes du Crey à Prauthoy et La Noue à Saint-Dizier. La dotation supplémentaire aux amortissements pour ces deux collèges s'élève à près d'un million d'euros. Elle n'a pas été intégralement prise en compte lors du vote du budget primitif, il vous est donc proposé d'inscrire 500 000 euros de crédits complémentaires en dépenses et recettes pour ordre.

Afin de procéder aux écritures réglementaires d'amortissement, Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir approuver les nouveaux tableaux d'amortissement, arrêter les dotations définitives 2021 aux montants précédemment indiqués et l'autoriser à procéder à des

ajustements de crédits équivalents en dépenses et en recettes sans incidence sur l'équilibre général du budget.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur RABIET. Est-ce que vous avez des questions ?

En l'absence de questions, je soumetts au vote ce rapport.

**VOTE**

Pour : 34

Contre : 0

*L'arrêté des dotations aux amortissements de l'année 2021 est approuvé à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie.

## Propositions d'admission en non-valeur de l'année 2021

### Rapport n° I-8

**M. Gérard GROSLAMBERT** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur des propositions d'admission en non-valeur de cette année 2021.

Monsieur le Payeur départemental nous a fait parvenir des demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 47 685,44 euros. Ces propositions concernent deux types de créances bien distinctes :

- Des créances irrécouvrables pour un montant de 40 572,52 euros sur le budget principal et 162,82 euros pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse. Cette procédure ne constitue pas une remise de dette, le recouvrement de la créance pouvant reprendre à tout moment en fonction de la solvabilité du créancier.
- Des créances éteintes pour un montant de 6 155,75 euros sur le budget principal et 794,35 euros sur le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse. La créance éteinte se traduit par l'effacement total de la dette annulant toute possibilité de recouvrement futur.

Le Payeur départemental n'a pu recouvrer lesdites créances malgré ses démarches et invoque le motif de l'insolvabilité des redevables.

Il vous est également proposé l'annulation de créances d'un montant de 8 699,95 euros pour des factures d'analyses émises par le laboratoire départemental d'analyse à rencontre de la Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont (SEAC) qui se trouve dans une situation financière très fragile. Afin de ne pas compromettre la poursuite d'activité de cette société dans l'optique de la construction du futur abattoir départemental, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande d'annulation de ces créances de l'année 2020 formulée par cette Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la I<sup>re</sup> commission le 10 mai 2021, Monsieur le Président vous demande de vous prononcer d'une part, sur les demandes d'admission en non-valeur et d'autre part, sur la demande d'annulation des créances du laboratoire départemental d'analyse à rencontre de la Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur GROSLAMBERT. Avez-vous des demandes d'intervention ou de précisions ?

Je n'en vois pas, donc je soumetts ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour : 34

Contre : 0

*Les propositions d'admission en non-valeur de l'année 2021 sont approuvées à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie, le rapport est adopté.

# Récapitulatif des autorisations de programme et d'engagement créées, modifiées ou clôturées

## Rapport n° I-9

**M. Jean-Michel RABIET** : Je vous présente le rapport récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées, modifiées ou clôturées lors de la décision budgétaire relative au budget supplémentaire de l'exercice 2021.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire. Il est toutefois possible de déroger à ce principe notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice concerné.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R.3312-3 du code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative comme aujourd'hui.

Aussi, dans le tableau des nouvelles autorisations de programme créées à l'occasion de ce budget supplémentaire, Il vous est plus particulièrement proposé la création d'une autorisation de programme de 4,5 millions d'euros pour la construction de l'abattoir départemental. Un crédit de paiement de 400 000 euros est inscrit au titre de l'année 2021 sur cette autorisation de programme pour le règlement des premières études. Le montant de l'autorisation de programme sera ajusté une fois connu le coût définitif de cette opération, en cours de négociation avec les deux groupements d'entreprises qui ont été retenus pour présenter une offre.

Il vous est également proposé la modification à la hausse de trois autorisations de programme :

- +700 000 euros pour la réhabilitation du chalet de la Mazerie (autorisation de programme portée à 4,3 millions d'euros) ;



- +300 000 euros pour les travaux d'aménagement au Mémorial Charles de Gaulle (autorisation de programme portée à 1,68 million d'euros). Cela concerne les travaux mais aussi la rénovation de la scénographie.
- +74 000 euros€ pour les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et études préalables à la construction du nouvel abattoir départemental. Cette autorisation de programme est portée à 294 000 euros.

De plus, il vous est proposé d'approuver l'ajustement des crédits votés de vingt et une autorisations de programme en fonction de la réalité d'exécution des projets et la clôture de vingt-cinq autorisations de programme et de treize autorisations d'engagement.

Enfin, une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment votées et ventilées par année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la I<sup>er</sup>e commission du 10 mai 2021.

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Nous nous sommes déjà prononcés contre la rénovation de la Mazerie, par rapport à l'option vente. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport qui prévoit une augmentation des travaux. Par contre, nous sommes favorables aux autres modifications.

**M. le PRÉSIDENT** : C'est un vote global, il n'y aura pas de votes séparés.

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Nous nous abstiendrons sur ce vote global.

**M. le PRÉSIDENT** : S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets ce rapport au vote.

### **VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

*Le récapitulatif des autorisations de programme et d'engagement créées, modifiées ou clôturées, est approuvé à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter le budget supplémentaire en fin de

séance et de passer à la V<sup>e</sup> commission avec trois rapports qui vous sont présentés.

# Bilan d'activité 2020 du Laboratoire Départemental d'Analyse

## Rapport n° V-1

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Le laboratoire départemental d'analyse (LDA) de la Haute-Marne, véritable outil du Département, a souvent fait débat au sein de notre assemblée, vous l'avez dit dans votre propos introductif. À l'issue de l'audit de ce service en 2016-2017, nous avons collectivement décidé de consolider les activités du laboratoire départemental d'analyse et d'engager les travaux de réhabilitation du bâtiment (terminés en fin d'année 2019) afin qu'il puisse mieux répondre, au cours des prochaines années, aux risques biologiques et à la biosécurité environnementale de son activité.

Je crois pouvoir dire aujourd'hui à nouveau, que nous avons eu raison.

Depuis 2018, au prix d'importants efforts de nos agents et de la mise en place d'une nouvelle dynamique, le laboratoire n'est plus déficitaire et continue plus que jamais à remplir pleinement ses fonctions ; il répond aux attentes des éleveurs haut-marnais dans l'éradication de la BVD et la prophylaxie et participe au travers de ses services dans le secteur de l'hygiène alimentaire à la fiabilisation des procédures de production et de conservation des produits livrés à la consommation.

Aussi, je suis pour le moins très satisfait aujourd'hui de vous présenter le bilan d'activité du laboratoire départemental d'analyse pour l'année 2020.

L'analyse de ce bilan pour l'année 2020 permet de constater :

- Une baisse générale des analyses effectuées, en raison de la pandémie et notamment du premier confinement, ayant conduit à la fermeture des services de restauration et à prioriser les actions de prophylaxie aux dépens de dépistage de certaines maladies ;
- Et a contrario une activité de prise en charge des DASRI et de dépistage du virus Covid 19 en hausse, avec des volumes de DASRI multipliés par 3 et la réalisation, entre le 2 juin et le 31 décembre 2020, de 10 767 analyses RT-PCR SARS Covid 19.

Mais surtout, la baisse des activités d'hygiène alimentaire et « vétérinaire » a été compensée par l'activité d'analyse Covid 19 et cela se traduit d'un point de vue comptable puisque

le résultat global du Laboratoire Départemental d'Analyse, toutes sections confondues, présente un excédent d'environ 137 000 euros. Je vous rappelle qu'en 2016-2017, nous étions déficitaires à hauteur de 90 000 euros.

Cet excédent sera notamment mobilisé pour poursuivre sa modernisation et la diversification de ses activités. Alors que partout dans le Grand Est on cherchait des solutions pour tester en grande quantité, nous avons pu en Haute-Marne répondre aux besoins et même au-delà puisque nous avons rendu ce service à nos voisins aubois.

J'ajouterai qu'avec notre implication dans le futur abattoir, ces deux dossiers sont tout à fait complémentaires, l'un alimentant l'autre et vice versa. J'entends par là que nous faisons des analyses sur le bétail, que ce bétail sera abattu chez nous en Haute-Marne à travers notre futur abattoir, et qu'avec la transformation qu'il y a derrière, cela repart en analyse avant d'atterrir dans nos cantines, dans nos EHPAD, etc. C'est vraiment quelque chose qui se tient, et je ne vous parle même pas d'Agrilocal. Tout cela a du sens.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a reçu l'avis favorable de la V<sup>e</sup> commission.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur le Vice-président. Nous pouvons nous satisfaire de ce rapport et des perspectives que nous avons pour ce laboratoire.

Cela a souvent été un sujet de débats et d'interrogations et je crois finalement que nos collègues avant nous ont eu raison de persévérer. Heureusement que cet outil était à disposition des Haut-Marnais pendant la pandémie. Nous sommes mêmes allés au-delà, vous l'avez dit, en étant partenaire de l'Aube.

Je ne vois pas de demandes d'intervention, je sou mets donc ce rapport au vote.

### **VOTE**

Pour : 34

Contre : 0

*Le bilan d'activité 2020 du Laboratoire Départemental d'Analyse est approuvé à l'unanimité.*

# **Bilan d'activité 2020 du Service Départemental d'Assistance Technique (SDAT) et approbation des contributions 2022 pour l'adhésion des collectivités haut-marnaises**

## **Rapport n° V-2**

**Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT** : Le service départemental d'assistance technique (SDAT) propose son appui aux collectivités haut-marnaises en matière d'environnement, voirie et aménagement du territoire.

Ce rapport vous présente le bilan d'activité du SDAT pour l'année 2020, vous soumet le montant des participations susceptibles d'être demandées en 2022 aux collectivités adhérentes au SDAT ainsi que le montant des prestations à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Concernant l'exercice 2020, l'arrêté des comptes permet de constater que le budget annexe du Service Départemental d'Assistance Technique est à l'équilibre.

Une adhésion constante des collectivités au service et la réalisation toujours soutenue de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage expliquent notamment ce résultat.

À propos des tarifs d'adhésion à l'assistance technique départementale pour l'année 2022, il vous est proposé de reconduire les tarifs d'adhésion 2021 et ceci malgré la perte d'adhérents depuis la prise des compétences eau potable et assainissement par les Communautés d'Agglomération.

Enfin, les tarifs des prestations de recherche de fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable ont été révisés et étoffés afin de tenir compte de l'achat de nouveaux matériels.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 30 avril 2021.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Madame FISCHER-PATRIAT pour votre effort de synthèse. Tout est dit en quelques mots.

Je ne vois pas de demandes complémentaires, donc je soumetts ce rapport au vote.

## **VOTE**

Pour : 34

Contre : 0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

# **Abattoir Départemental : Budget supplémentaire pour les études spécifiques, choix du mode de gestion du service public et création du budget annexe aux opérations de construction et exploitation**

## **Rapport n° V-3**

**M. le Président** : Comme vous le savez, l'abattoir actuel est devenu un outil obsolète. Il ne répond plus aux normes sanitaires et réglementaires ni aux attentes des utilisateurs et du territoire.

C'est pourquoi j'ai fait le choix avec vous, avec votre soutien, à la demande du groupe d'éleveurs portant le projet d'abattoir depuis 2016, de les accompagner, en partenariat avec le GIP Haute-Marne et la Chambre d'Agriculture, dans l'élaboration d'une étude de programmation.

Ce projet doit se concrétiser pour plusieurs raisons :

- En tout premier lieu, comme je l'ai exprimé, la situation de l'actuel abattoir est précaire et il serait très préjudiciable pour les éleveurs et pour des acteurs de la filière aval que cette activité s'arrête du fait de la vétusté de l'outil. Nous mettons tout en œuvre, avec la bienveillance et le travail de l'État, pour maintenir la structure et qu'elle ne ferme pas avant qu'un nouvel abattoir soit construit ;
- Ensuite, ce futur abattoir est essentiel pour notre territoire : c'est tout d'abord un abattoir qui viendra s'intégrer dans le schéma d'organisation de l'activité d'abattage à l'échelle de la Région Grand Est. De plus, il sera dimensionné pour répondre à la demande de notre territoire, dans le respect des règles de bientraitance animale.
- Enfin, ce projet de nouvel abattoir s'inscrit clairement dans notre politique en faveur du développement de l'approvisionnement en circuits courts des services de restauration scolaire du Département.

Nous sommes parvenus aujourd'hui à une nouvelle étape puisqu'au début du mois de juillet je signerai le marché global de conception-réalisation. Compte tenu de cette échéance prochaine, nous devons nous prononcer sur deux points :

- Nous devons d'abord nous prononcer sur le mode de gestion le plus approprié pour ce service public. Compte tenu des spécificités de cette activité, seule la

délégation de service public sous forme d'affermage semble pertinente ;

- Nous devons également créer un budget annexe, assujetti à la TVA, pour la construction et l'exploitation de cet abattoir, avec une autorisation de programme de 4,5 millions d'euros et 400 000 euros de crédit de paiement pour l'année 2021.

Enfin, afin de poursuivre le volet d'études préalables et couvrir les indemnités diverses en lien avec ce projet, il est nécessaire d'effectuer des ajustements budgétaires permettant de porter l'autorisation de programme relative à ces études à 294 000 euros et les crédits de paiement à 191 000 euros pour l'année 2021.

La V<sup>e</sup> commission s'est réunie le 30 avril dernier et a émis un avis favorable sur cette proposition.

Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

**M. Laurent GOUVERNEUR** : En complément de mes propos sur le précédent rapport, c'est vraiment un outil que nos éleveurs souhaitent au plus haut point. Entre le laboratoire, l'abattoir, les circuits courts, nous préparons vraiment les 10-15 ans à venir de la manière la plus sereine possible.

**M. le Président** : Merci Monsieur GOUVERNEUR. En l'absence d'autres interventions, je soumetts au vote de rapport.

#### **VOTE**

Pour : 34

Contre : 0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le Président** : Je vous remercie pour cette unanimité. Nous revenons à la I<sup>re</sup> commission et au dernier rapport présenté par Monsieur RABIET, président de la commission.



# Budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget principal

## Rapport n° I-10

**M. Jean-Michel RABIET** : Cette deuxième étape budgétaire appelée budget supplémentaire, a pour objet, notamment, d'intégrer dans la gestion 2021 les résultats de clôture de l'exercice 2020. Cette étape permet également de procéder à des ajustements budgétaires importants notamment en section d'investissement pour tenir compte d'une exécution plus rapide que prévu des dépenses dans les projets de construction des bâtiments et des collèges départementaux.

En section de fonctionnement, 482 000 euros de dépenses nouvelles sont proposés. L'intégralité des besoins nouveaux concerne le secteur social. Parmi les dépenses nouvelles, 500 000 euros sont dédiés à la revalorisation des salaires des personnels d'aides et de soins à domicile, en première ligne dans la lutte contre la Covid-19, en application de l'avenant 43 de la convention collective des Services d'aide à domicile (SAAD). S'ajoutent des crédits complémentaires de 141 000 euros pour la prise en charge de cinq enfants au lieu de trois au lieu de vie « Le Colibri », pour la mise en place d'un service d'accompagnement et de suivi pour les mineurs non accompagnés qui jouissent d'un contrat jeune majeur. Également, pour le versement de participations exceptionnelles à l'ADMR Haute-Marne pour la mise en œuvre d'un service d'astreinte le week-end et en faveur de l'AFM Téléthon pour permettre le fonctionnement normal du service régional d'accompagnement des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Haute-Marne.

Nous avons un ajustement à la baisse à hauteur de 159 000 euros au titre la dotation versée à l'EHPAD de Manois afin de tenir compte de la montée progressive du taux d'occupation. Nous avons prévu dans le budget que l'EHPAD de Manois se remplisse d'un coup mais comme le remplissage est progressif, nous pouvons économiser 159 000 euros en 2021.

Concernant les recettes de fonctionnement (hors report de résultat), elles augmentent de 635 000 euros. L'ajustement principal est lié à la régularisation des ressources fiscales après notification prévisionnelle. Une participation de l'État est également attendue à hauteur de 70 % du surcoût lié à la revalorisation des rémunérations des personnels des Services d'aide à domicile. Par ailleurs, suite à notification, il convient d'ajuster à la hausse la dotation versée par la CNSA compensant la prestation APA à hauteur de 120 000 euros.

À l'issue du report excédentaire du résultat 2020 de 1,607 million d'euros, les recettes

de fonctionnement augmentent de 2,242 millions d'euros et font passer le niveau d'autofinancement prévisionnel de 24,821 millions d'euros à 26,581 millions d'euros.

S'agissant de la section d'investissement, les crédits de dépenses sont abondés de 2,023 millions d'euros.

Les inscriptions complémentaires portent principalement sur les travaux dans les bâtiments et collèges départementaux. Nous avons une baisse de ces dépenses de 640 000 euros qui sont restitués en fonction de légers décalages de travaux. Tous ces redéploiements de crédits permettent d'atténuer le besoin en investissement s'élevant à 4,893 millions d'euros dans ce domaine. Les ajustements principaux portent sur le chalet de La Mazerie (+1 million d'euros) et sur la construction de l'ensemble scolaire de Joinville (+3,5 millions d'euros) où les travaux avancent plus vite que prévu.

Divers ajustements sont opérés au niveau du budget voirie en fonction de l'avancement de certaines opérations, se traduisant par une restitution globale de crédits de 1,245 million : 945 000 euros de crédits de paiements sont restitués en raison de longs délais de livraison de véhicules techniques, 370 000 euros d'économies ont été réalisées dans le cadre des procédures de consultation, 410 000 euros suite à des reports de travaux en 2022. Une partie de ces crédits (480 000 euros) sont redéployés notamment pour financer 200 000 euros de travaux de chaussées sur la RD125C entre Les Loges et Chalindrey.

Il convient par ailleurs de restituer 1,650 million d'euros de crédits de paiement pour le transfert des IRU perçus en 2020 à la SPL Haute-Marne Numérique. Ce transfert a pu être réalisé à la fin de l'année 2020.

S'ajoute un ajustement de 446 000 euros pour l'aménagement du parc aux daims de Châteauvillain. Le projet initial a été revu afin de s'inscrire dans une démarche de préservation et de mise en valeur du site naturel. Ainsi, le nouveau projet prend en compte l'implantation de clôtures spécifiques, l'installation de portails, le réaménagement du site de la « porte-madame », la mise aux normes des sanitaires et la création d'un kiosque.

Dans le cadre de la construction du nouvel abattoir à Chaumont, il vous est proposé d'ajuster les crédits de paiement à la hausse pour un montant de 41 000 euros pour la prise en charge des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui ont été réévalués notamment pour la réalisation d'études d'impact environnemental. Par ailleurs, un budget annexe « Abattoir départemental » est créé, il convient d'inscrire 400 000 euros pour le versement d'une subvention d'investissement pour permettre le financement des premières études liées à la construction de

l'abattoir.

Un crédit de paiement de 24 000 euros est également sollicité pour permettre le rachat de vingt-quatre parts sociales à 1 000 euros l'unité à la Banque des territoires, et ainsi être actionnaire au sein de la SEM Mémorial Charles de Gaulle.

S'ajoutent 24 000 euros de subventions versées au budget annexe du SDAT pour faire face à des besoins supplémentaires en matériels techniques.

Enfin, afin d'honorer dans son intégralité une commande de photocopieurs passée en 2020 et dont la livraison a été finalisée en 2021, il vous est proposé d'inscrire 30 000 euros de crédits de paiement supplémentaires.

S'agissant des recettes d'investissement, elles affichent une hausse de 264 000 euros dont 400 000 euros de recettes attendues de la communauté de communes du bassin de Joinville pour la construction de l'ensemble scolaire de Joinville et 113 000 euros de subventions attendues du GIF dans le cadre des travaux de séparation des réseaux FTTH/Haute-Marne Numérique. 250 000 euros de recettes de voirie sont en revanche restitués suite aux divers ajustements réalisés en dépenses.

À l'issue de ces ajustements budgétaires, la hausse de l'autofinancement (1,760 million d'euros) est affectée au financement des inscriptions nouvelles, l'emprunt prévisionnel d'équilibre reste inchangé à 39,217 millions d'euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la I<sup>er</sup> commission le 10 mai 2021.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur RABIET. J'ouvre les débats. Qui souhaite intervenir ?

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Nous sommes d'accord sur une partie de ce budget. Nous notons cependant une augmentation de 700 000 euros pour la réhabilitation de la Mazerie alors que nous sommes opposés à ce projet. De plus, l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) devenus majeurs au niveau social, financier, éducatif, est de la compétence de l'État et non du Département.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce budget supplémentaire.

**M. le PRÉSIDENT** : Les MNA sont un sujet qui vous intéresse tout particulièrement, mais nous aussi. Je voudrais donc faire un point car cela fait un moment que nous n'en avons pas parlé

et que j'ai lu ces derniers temps des inexactitudes, voire pire encore.

J'ai lu qu'un MNA coûtait 40 000 euros à un Haut-Marnais, c'est complètement faux et vous pouvez le vérifier dans le compte administratif.

Aujourd'hui, nous recensons 44 MNA. Avec la crise sanitaire et la fermeture des frontières, leur nombre a chuté. Nous gérons ce qui nous est confié par l'État, les mineurs qui arrivent sur le sol haut-marnais et qui sont évalués avec grand soin. Nous estimons ainsi à moins de 10 % la marge d'erreur entre un MNA réellement mineur ou majeur. Cela signifie que plus de 90 % des mineurs évalués mineurs le sont réellement.

Je ne voudrais pas que certains pensent que ces évaluations sont réalisées à la légère. Nous avons des équipes qui se sont spécialisées sur la question et nous avons signé une convention avec l'État pour travailler vite, sérieusement et bien, toujours de façon très humaine.

Aujourd'hui, nous avons donc la responsabilité de 44 MNA auxquels s'ajoutent ceux que nous avons accueillis depuis un certain temps mais qui sont devenus de jeunes majeurs que nous suivons.

Je voudrais dire aussi, puisque les mineurs non accompagnés sont souvent comparés à tous les autres jeunes dont nous avons la charge, que le coût d'un mineur non accompagné pour le Département est moitié moindre qu'un enfant accueilli dans nos services.

Nous avons plus de 470 enfants qui sont à 80 % en famille d'accueil et à 20 % dans des établissements. C'est d'ailleurs assez exceptionnel car dans beaucoup de départements, cette répartition est inversée. Nous avons toujours fait ce choix de privilégier les familles, même si nous avons des problèmes de recrutement et que nous avons dû lancer une campagne il y a quelques jours pour être prêts dès la rentrée de septembre.

Je ne voudrais pas qu'on raconte n'importe quoi sur les MNA. C'est vrai que c'est une mission qui nous est confiée par l'État et que nous subissons. Nous avons cette responsabilité envers ces enfants mineurs et nous l'assumons pleinement. Nous avons la chance d'avoir assez peu de MNA et de disposer des structures permettant de les accueillir dignement. Nous ne les accueillons ni dans des hôtels, ni dans des hangars, ni dans des gymnases, et nous participons à cet effort national qui est demandé à tous les départements de France.

**M. Paul FOURNIÉ** : Je voudrais signaler à mes collègues que c'est une des premières années où le pôle Aménagement a besoin d'argent supplémentaire pour les infrastructures et les

bâtiments. Nous sommes plutôt habitués à rendre de l'argent et c'est la première année depuis longtemps que l'avance que nous avons dans certains travaux, et notamment les travaux sur l'ensemble scolaire de Joinville, nous permet de demander des crédits supplémentaires.

Je tenais à le signaler car c'est assez exceptionnel. C'est très positif car cet argent est investi localement. C'est un signe de dynamisme des services du Département.

**M. le PRÉSIDENT** : C'est effectivement l'impulsion que nous avons lancée, de partir sur des modes un peu différents pour nos propres projets.

Des projets avancent vite, la cité scolaire de Joinville et les travaux du rond-point de la Croix Coquillon par exemple. Alors que certains se réfugient derrière la crise sanitaire pour justifier que leurs projets prennent du retard, c'est plutôt l'inverse que nous avons connu.

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vais soumettre au vote ce dernier rapport.

### **VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

*Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : La séance plénière est terminée, je vous propose d'enchaîner sur la commission permanente après une courte pause.

*La séance du Conseil départemental est levée.*

Le procès-verbal, arrêté le 17 septembre 2021,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur  
Secrétaire de séances

Bernard GENDROT